


COMMUNE DE



---

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Membres en exercice :	37
Quorum :	19
Membres présents :	23
Pouvoirs :	8
Suffrages exprimés :	31

---

**DATE DE CONVOCATION :**  
26/06/2019

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER JUILLET 2019**

---

L'an deux mil dix-neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Rots, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRLOUVET, Maire.

**Présents :** Jacques VIRLOUVET, Michel BOURGUIGNON, Aurore BRUAND, Luc GASNIER, Annick LE RENARD, Francis JULIEN, Géraldine BRIÈRE-SAUNIER, André LEBOURGEOIS, Magali PATARD-RÉGNÉ, Daniel ADAM, Marie-José LUCAS, Pascal DENEU, Thomas PAULMIER, Nathalie DORLÉANS, Delphine JAMET, Yvan ROUSSEL, Yannick GILLETTE, Annie LAGARDE, Stéphanie FAUTRAS, Jean-Pierre DANIEL, Paul DOUESNEL, Frédéric NOËL et Alain FOREAU.

**Absents excusés :** Annie THIBAUT, Édith AKRÉMI, Nicolas PAUNET, Jean-Pierre LUET, Michèle PIQUOT, Ludovic BUON, Anne-Laure NATIVELLE, Céline LETELLIER, Fabienne SUZANNE, Florence BIDERRE et Pascal LAVENIER.

**Absents non excusés :** Lucile POULAIN, François PINÇON et Franck FERET.

**Pouvoirs :** Annie THIBAUT à Francis JULIEN, Jean-Pierre LUET à Stéphanie FAUTRAS, Michèle PIQUOT à Annie LAGARDE, Anne-Laure NATIVELLE à Michel BOURGUIGNON, Céline LETELLIER à Aurore BRUAND, Fabienne SUZANNE à Annick LE RENARD, Florence BIDERRE à Alain FOREAU et Pascal LAVENIER à Daniel ADAM

**Secrétaire de séance :** Michel BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

16- Délibération : approbation d'un appel à projet du Comité des fêtes du quartier de Lasson.

Le point 16 est à traiter en urgence car l'association souhaite organiser une activité d'apprentissage à fabriquer des meubles en palette qui débiterait mercredi 03/07/2019.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- reconnaît la nature « urgente » du point supplémentaire,
- autorise l'ajout du point « 16 – Délibération : approbation d'un appel à projet du Comité des fêtes du quartier de Lasson ».

<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**Ordre du jour :**

1- Élection d'un secrétaire de séance.

**A- BIBLIOTHÈQUE ET ASSOCIATIONS**

- 2- Information : présentation du bilan d'activité 2018 de la bibliothèque.
- 3- Information : présentation des travaux de l'association de la Grange aux Dîmes de Rots.
- 4- Information : présentation des travaux de l'Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi.

**B- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 5- Délibération : approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 03/06/2019.
- 6- Délibération : mise à disposition gratuite du Centre d'Animation du quartier de Rots à l'Association des Parents d'Élèves de Rots-Lasson.

**C- ÉCOLES**

- 7- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire à demander une subvention à l'État dans le cadre de l'appel à projet E.N.I.R. pour le développement numérique de l'école.

**D- BUDGET**

- 8- Délibération : décision modificative budgétaire n°2.

## E- TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

- 9- Délibération : travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes - autorisation à Monsieur le Maire pour la signature du marché de travaux.
- 10- Délibération : travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes - autorisation à Monsieur le Maire pour demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- 11- Délibération : travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes - autorisation à Monsieur le Maire pour demander une subvention au Conseil départemental du Calvados.
- 12- Délibération : travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes - autorisation à Monsieur le Maire pour demander une subvention au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales « Commune nouvelle » au Conseil départemental du Calvados.
- 13- Délibération : travaux de réhabilitation du Presbytère du quartier de Rots – autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'un protocole d'accord entre la Commune de Rots et la société CAPS suite à la cessation d'activité de l'entreprise.

## F- URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 14- Délibération : avis sur le Plan Local de l'Habitat (P.L.H.) de la Communauté Urbaine Caen-la-mer.
- 15- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec les époux ROYON.

## G- POINT SUPPLÉMENTAIRE

- 16- Délibération : approbation d'un appel à projet du Comité des fêtes du quartier de Lasson.

Questions diverses

### 1-) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Néant.

Monsieur Michel BOURGUIGNON est désigné comme secrétaire de séance.

### 2-) INFORMATION : PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ 2018 DE LA BIBLIOTHÈQUE

Rapporteur	Documents
Mme Nathalie DORLÉANS Mme Hélène ROMY	Bilan d'activité de la bibliothèque.

Madame Nathalie DORLÉANS, adjointe au Maire laisse la parole à Madame Hélène ROMY, agent en charge de la bibliothèque.

#### 1-) la bibliothèque en quelques chiffres

La bibliothèque est ouverte 20 heures par semaine.

Nombre de lecteurs actifs	2017	2018
Adulte	211	253
Enfant	153	174
Groupe	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>371</b>	<b>434</b>

Dont 368 lecteurs sur la Commune nouvelle de Rots (quartier de Rots : 322, quartier de Lasson : 33 et quartier de Secqueville-en-Bessin : 13). Cela représente 15.4 % de la population de la Commune nouvelle (moyenne nationale : 13%).

#### Les collections :

- 5823 livres dont 4111 de fonds propre (283 nouveautés achetées cette année)
- 14 livres audio (prêtés par la Bibliothèque du Calvados)
- 35 jeux de société (fonds propre)
- Accès gratuit à la Boîte numérique

**Prêts**

- les livres et documents :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Adulte	2 264	2 507
Jeunesse	4 486	5 643
<b>TOTAL</b>	<b>6 750</b>	<b>8 150</b>

- les livres-audio :  
8 prêts de livres-audio dans l'année.

- les jeux de société :  
120 prêts de jeux de société d'octobre à décembre 2018.

**Équipe de bénévoles :**

Les bénévoles sont indispensables au bon fonctionnement de la bibliothèque. Elles sont actuellement au nombre de 6 mais à la rentrée scolaire, deux d'entre elles partiront et une nouvelle devrait arriver.

**Le personnel :**

Deux agents municipaux travaillent à la bibliothèque. Un agent adjoint du patrimoine employé 30 heures par semaine et un agent adjoint technique qui assure les remplacements et l'entretien des locaux.

**2-) Bilan des activités**

Animations récurrentes

- Accueils de classes : 3 classes de maternelles et 2 classes d'élémentaires, tous les 15 jours, hors vacances scolaires
- Animation « Les histoires de mamie » : 1 mercredi par mois, hors vacances scolaires. Depuis octobre 2018, nous proposons 2 séances, une pour les 7/10 ans à 15h45 et une pour les 3/6 ans à 16h30, avec un petit goûter à partager au milieu. Cette formule rencontre un franc succès.

Animations ponctuelles

- Vendredi 13 avril 2018 : soirée contes en pyjama, en partenariat avec l'A.L.J., dans le cadre du Festival du tout-petit (45 personnes).
- Dimanche 15 avril 2018 : atelier « bébés lecteurs », dans le cadre du Festival du tout-petit (limité à 10 personnes : complet).
- Samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018 : participation au Forum des associations.
- Dimanche 30 septembre 2018 : après-midi porte ouverte à la bibliothèque pour découvrir les jeux de société avec la participation de Mr SIMEON de l'association Palace (50 personnes en 2h30).
- Exposition du 5 au 14 novembre 2018 : « une affiche pour la paix », en partenariat avec le Lions Club Normandie et l'atelier peinture de l'association Cocktail Culture.
- Exposition du 19 novembre au 21 décembre 2018 : dessins d'Amélie MESMOUDI, étudiante en graphisme de Rots.

**3-) Bilan financier**

	<b>PRÉVISIONNEL 2018</b>	<b>RÉALISÉ</b>
ACQUISITIONS (livres + jeux de société)	4 500 €	4 424.85 €
ABONNEMENTS PERIODIQUES	800 €	780.20 €
FOURNITURES	300 €	Pas eu de besoin spécifique pour la bibliothèque. Les reste des fournitures a été commandé par la mairie
RESSOURCES NUMERIQUES	740 € (prévision pour facture 2017 + 2018)	369.90 € pour 2018 Pas de facture pour 2017
INVESTISSEMENT	1 500€	1 077.60 € (changement d'ordinateur)
ANIMATION	800 €	Pas utilisé. L'illustrateur étant venu en janvier 2019, la facture sera déduite sur le prochain exercice
MAINTENANCE INFORMATIQUE MICROBIB	420 €	420 €
PORTAIL MICROBIB	336 €	336 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 396 €</b>	<b>7 408.55 €</b>

**4-) Projets 2019**

La bibliothèque de Rots devrait intégrée le réseau des bibliothèques de la Communauté Urbaine Caen la mer au cours des années 2019/2020. La Commune de Rots gardera la compétence et sera libre sur ses budgets, politique d'acquisitions et son fonctionnement.

Les intérêts :

- une meilleure visibilité, n'importe quel usager faisant une recherche tombera sur notre bibliothèque,
- prise en charge complète de Caen la mer sur le changement de logiciel, formation du personnel sur le logiciel et le portail, les cartes vierges de lecteur,
- en ce qui concerne la bibliothèque un coût réduit de fonctionnement :

	<b>AVANT</b> coût à la charge de la Commune de Rots	<b>APRÈS</b> coût avec la convention d'intégration au Système d'Intégration de Gestion des Bibliothèques de la C.U. Caen la mer (0.30 €/hab) + Convention numériques (0.15 €/hab)
Portail	336.00 €	
Maintenance	420.00 €	1 083.60 €
Ressources numériques	369.90 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 125.90 €/an</b>	<b>1 083.60 €/an</b>

La Commune pourra continuer à proposer des animations récurrentes et ponctuelles.

**5-) Demande de budget prévisionnel pour 2019**

	<b>PRÉVISIONNEL 2019</b>
ACQUISITIONS (livres + jeux de société)	4 500 €
ABONNEMENTS PERIODIQUES (nouvelle convention avec la bibliothèque départementale du Calvados car obligation d'avoir au moins 20 abonnements)	1 100 €
FOURNITURES (spécifiques à la bibliothèque)	300 €
ANIMATIONS	500 € (dont déjà 250 € pour l'accueil de l'auteur Romain Guyard en février 2019)
INVESTISSEMENT	1 200 € (achat d'un nouveau bac pour B.D)
INTÉGRATION AU RÉSEAU DE LA C.U. CAEN LA MER + RESSOURCES NUMÉRIQUES	1 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 700 €</b>

**6-) Bilan de l'Agence Postale Communale**

En 2018, l'Agence Postale Communale a fait un cumul de ventes de 26 992 € (24 613 € en 2017), soit une progression de 8 % par rapport à l'année précédente.

En moyenne, l'Agence Postale accueille 13 clients par jour. Une vingtaine d'opérations sont faites par jour.

**3-) INFORMATION / DELIBERATION : PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION DE LA GRANGE AUX DÎMES**

Rapporteur	Documents
M. Serge TURPIN M. Heinz RICHARZ	Néant.

L'association de la Grange aux Dîmes est chargée de promouvoir le projet de réhabilitation de la Grange aux Dîmes. Monsieur Serge TURPIN, Président et Monsieur Heinz RICHARZ, secrétaire adjoint présentent l'association créée le 5 mai 2017.

L'article 2 des statuts de l'association indique qu'elle a pour but d'organiser des événements en relation avec la Grange aux Dîmes, d'animer l'opération de souscription en partenariat avec la Fondation du patrimoine, de s'engager aux côtés de la Commune de Rots, avec comme objectif la restauration et la valorisation du bâtiment.

Monsieur Serge TURPIN explique que la Grange aux Dîmes fait partie d'un ensemble de bâtiment remarquable d'un point de vue historique (église Saint-Ouen, presbytère, colombier). La Grange est inscrite à l'inventaire national des bâtiments historiques depuis le 21 juin 1927. Tous les ans, elle accueille des expositions de peinture, de photographies, de sculpture, abrite un marché aux puces et sert également pour les vins d'honneur de mariage.

Monsieur TURPIN rappelle l'historique du projet. En 1989, l'équipe municipale en fonction a constaté que le bâtiment se trouvait dans un état de dégradation nécessitant des travaux de restauration. Les travaux n'ayant pas encore été réalisés, la charpente et la toiture se sont encore dégradées. Dans les années 90, une étude préalable qui constitue toujours la base technique du projet a été réalisée par un architecte du patrimoine. Au début des années 2000, le Conseil municipal a décidé d'inscrire un montant de 400 000 € au budget qui depuis est reporté tous les ans.

Il a été décidé d'activer le projet au début de l'année 2017. L'association de la Grange aux Dîmes voit alors le jour pour promouvoir le projet auprès des particuliers et des entreprises et ainsi récolter des fonds par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine. Actuellement, 6 250 € ont été récoltés sous forme de dons. La Fondation du patrimoine doit également verser une subvention de 3 000 € quand les travaux seront réalisés. Concernant le mécénat, les entreprises de la Commune de Rots ont été sollicitées. Plusieurs ont fait connaître leur intérêt pour le projet. Monsieur TURPIN précise qu'une présentation du bâtiment à ces entreprises a été organisée en fin d'année 2018 mais que les potentiels mécènes avaient dû annuler en raison du mouvement « gilet jaune ». Une autre présentation est prévue très prochainement.

Monsieur le Maire poursuit en rappelant les différentes étapes de la phase de réalisation du projet. Fin 2017, Monsieur François JACQUEMARD, architecte du patrimoine a été choisi suite à une procédure de mise en concurrence. En 2018, après de nombreuses réunions où ont été présentés un Avant-Projet Sommaire puis un Avant-Projet Définitif, un permis de construire a été déposé et accordé avec l'aval d'un architecte des bâtiments de France. Enfin, en 2019, un appel à concurrence a été lancé pour le choix des entreprises qui réaliseront les travaux. Au terme de la procédure de consultation, le maître d'œuvre a rendu un rapport d'analyse des offres et propose actuellement une liste de candidats retenus.

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué rappelle le courriel qu'il a envoyé à tous les conseillers municipaux. Il détaille les raisons de son intervention et de ses commentaires. Tout d'abord il exprime son inquiétude par rapport au coût global du projet qui comprend des aménagements intérieurs indépendants de la problématique de conservation du patrimoine. Il souhaite également avoir des précisions sur l'utilisation de la salle après les travaux et aurait souhaité la consultation éventuelle de partenaires extérieurs.

Monsieur André LEBOURGEOIS, adjoint au Maire, rappelle que 3 arguments forts soulignent l'intérêt patrimonial de ce projet inscrit dans une volonté de la Commune historique de Rots :

- ce projet a été porté par les différentes municipalités depuis l'acquisition du bâtiment,
- la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti communal est un engagement des 3 communes, inscrit dans la charte de la Commune nouvelle,
- la participation financière des différents organismes et collectivités territoriales atteste de la valeur patrimonial de ce dossier qui se traduit par un accompagnement de subventions représentant 40% des travaux.

Monsieur Pascal DENEU, adjoint au Maire répond que les aménagements intérieurs prévus dans l'Avant-Projet définitif ont été pensés pour limiter au maximum les coûts.

Monsieur le Maire rappelle que le sujet a été évoqué plusieurs fois devant le Conseil municipal qui l'a déjà autorisé à engager les travaux. Il présente le budget de l'opération équilibré par des subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil départemental du Calvados, du Conseil régional de Normandie, de la Fondation du patrimoine et de diverses donations par des particuliers et des entreprises. En auto-financement, le coût pour la Commune devrait être de 400 000 € comme il avait été prévu au début des années 2000.

Le Conseil régional de Normandie et la Fondation du patrimoine ont officialisé l'attribution de leur subvention. Monsieur le Maire précise qu'il n'engagera les travaux qu'après avoir eu la décision officielle d'attribution des subventions de la D.R.A.C. et du Conseil départemental très prochainement attendue.

En ce qui concerne l'utilisation du bâtiment après sa restauration, il est prévu d'y organiser des expositions d'art et des réunions pour des associations.

Après avoir écouté les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire autorise Monsieur Michel BOURGUIGNON à faire toutes les démarches qu'il souhaite auprès d'éventuels investisseurs qui souhaiteraient finaliser un partenariat d'utilisation de la Grange aux Dîmes en contrepartie d'une participation financière.

Monsieur le Maire souhaite que les points prévus à l'ordre du jour de la réunion qui concernent le projet de restauration de la Grange aux Dîmes soient vus à la suite de cette présentation.

**1-) Délibération : travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes – Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature du marché de travaux**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes a été lancé. La consultation a débuté le 27/03/2019 pour une remise des offres avant le 06/05/2019 à midi. Le marché comprenait 9 lots.

Le bilan de l'analyse des offres remis par le maître d'oeuvre est le suivant :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT (H.T.)
Lot n° 1 : VRD	Ouest terrassement	15 910.00 €
Lot n°2 : gros-œuvre – Monuments historiques	Lefèvre	388 999.23 €
Lot n°3 : charpente bois	Asselin	59 000.00 €
Lot n°4 : couverture tuile	Société Falaisienne	117 238.85 €
Lot n°5 : portail bois – menuiseries extérieures	Aubert Labansat	22 923.00 €
Lot n°6 : cloisons – doublages – menuiseries bois	SNER	33 000.00 €
Lot n°7 : peintures	Pierre peinture	11 294.62 €
Lot n°8 : électricité	Daligault	54 000.00 €
Lot n°9 : plomberie - chauffage	GTEC Normandie	29 000.00 €
		<b>731 365.70 €</b>

Monsieur le Maire demande de valider le bilan de l'analyse des offres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **décide de retenir la proposition suite au bilan de l'analyse des offres,**
- **approuve le choix des prestataires cités ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux,**
- **dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.**

<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 4</b>

**2-) Délibération : travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes – Autorisation à Monsieur le Maire pour demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) de Normandie (Conservation régionale des monuments historiques) a retenu l'opération de réhabilitation de la Grange aux Dîmes de Rots, édifice inscrit monument historique dans le cadre des crédits de subvention de l'année 2019 du ministère de la Culture.

Le bâtiment étant inscrit à l'inventaire des bâtiments historiques, le taux de base est de 20% du montant total hors taxe du coût de la maîtrise d'œuvre et des travaux. Auquel s'ajoute 5 % car la maîtrise d'œuvre est suivi par un architecte du patrimoine et 5% supplémentaire en raison de la caractéristique particulière des travaux et l'ouverture au public du bâtiment.

Le bilan de l'analyse des offres remis par le maître d'oeuvre est le suivant :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT (H.T.)
Lot n° 1 : VRD	Ouest terrassement	15 910.00 €
Lot n°2 : gros-œuvre – Monuments historiques	Lefèvre	388 999.23 €
Lot n°3 : charpente bois	Asselin	59 000.00 €
Lot n°4 : couverture tuile	Société Falaisienne	117 238.85 €
Lot n°5 : portail bois – menuiseries extérieures	Aubert Labansat	22 923.00 €
Lot n°6 : cloisons – doublages – menuiseries bois	SNER	33 000.00 €
Lot n°7 : peintures	Pierre peinture	11 294.62 €
Lot n°8 : électricité	Daligault	54 000.00 €
Lot n°9 : plomberie - chauffage	GTEC Normandie	29 000.00 €
		<b>731 365.70 €</b>

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour, aucune contre et 4 abstentions :**

- accepte le plan de financement,
- s'engage à réaliser les travaux,
- assure que les crédits sont et seront inscrits au budget de l'année 2019,
- sollicite l'aide financière de l'État,
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à la D.R.A.C. de Normandie,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de cette subvention.

<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 4</b>

**3-) Délibération : travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes – autorisation à Monsieur le Maire pour demander une subvention au Conseil Départemental du Calvados**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Grange aux Dîmes du quartier de Rots étant inscrite à l'inventaire des monuments historiques, son projet de réhabilitation est éligible à une subvention du Conseil départemental du Calvados au titre de la restauration des bâtiments historiques.

Le taux de financement est égal à 25% du montant total hors taxe du coût de la maîtrise d'œuvre et des travaux éligible avec un plafond de 400 000 € H.T.

Le montant hors taxes des travaux subventionnables sollicité, résultant de la consultation du marché à procédure adapté y compris les honoraires de l'architecte maître d'œuvre du projet est supérieur au 400 000 € de plafond. Le montant maximum du financement pour ce projet est donc de 100 000.00 € H.T.

Le bilan de l'analyse des offres remis par le maître d'oeuvre est le suivant :

<b>LOT</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT (H.T.)</b>
Lot n° 1 : VRD	Ouest terrassement	15 910.00 €
Lot n°2 : gros-œuvre – Monuments historiques	Lefèvre	388 999.23 €
Lot n°3 : charpente bois	Asselin	59 000.00 €
Lot n°4 : couverture tuile	Société Falaisienne	117 238.85 €
Lot n°5 : portail bois – menuiseries extérieures	Aubert Labansat	22 923.00 €
Lot n°6 : cloisons – doublages – menuiseries bois	SNER	33 000.00 €
Lot n°7 : peintures	Pierre peinture	11 294.62 €
Lot n°8 : électricité	Daligault	54 000.00 €
Lot n°9 : plomberie - chauffage	GTEC Normandie	29 000.00 €
		<b>731 365.70 €</b>

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour, aucune contre et 4 abstentions :**

- accepte le plan de financement,
- s'engage à réaliser les travaux,
- assure que les crédits sont et seront inscrits au budget de l'année 2019,
- sollicite l'aide du Conseil départemental du Calvados,
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil départemental du Calvados,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de cette subvention.

<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 27</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 4</b>

**4-) Délibération : travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes – autorisation à Monsieur le Maire pour demander une subvention au au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales « Commune nouvelle » au Conseil départemental du Calvados**

Monsieur le Maire explique que le projet de réhabilitation de la Grange aux Dîmes du quartier de Rots est éligible à la subvention Aides aux Petites Communes Rurales (A.P.C.R.) du Conseil départemental du Calvados.

Il demande aux conseillers municipaux l'autorisation de demander cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 27 voix pour, aucune contre et 4 abstentions :

- accepte le plan de financement,
- s'engage à réaliser les travaux,
- assure que les crédits sont et seront inscrits au budget de l'année 2019,
- sollicite l'aide du Conseil départemental du Calvados,
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil départemental du Calvados au titre de l'A.P.C.R. Commune nouvelle,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de cette subvention.

Présents : 23	Pouvoirs : 8	Suffrages exprimés : 31
Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 4

#### 4-) INFORMATION : PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE À L'EMPLOI

Rapporteur	Documents
Mme Stéphanie FAUTRAS	Néant.

Madame Stéphanie FAUTRAS, trésorière de l'association A.I.A.E. (Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi) présente le bureau, le fonctionnement et les actions de l'association.

##### Bureau

Président : Monsieur Joel PIZY  
 Secrétaire : Madame Marie-José LUCAS  
 Trésorière : Madame Stéphanie FAUTRAS

##### Fonctionnement

L'A.I.A.E. a pour Communes adhérentes Cambes-en-Plaine, Carpiquet, Creully-sur-Seulles (Creully, Saint-Gabriel-Brécy et Villiers-le-Sec), Le Fresne-Camilly, Rosel, Rots (Lasson, Rots et Secqueville-en-Bessin), Saint-Contest, Saint-Manvieu-Norrey, Thaon et Thue-et-Mue (Bretteville l'Orgueilleuse, Brouay, Cheux, Le Mesnil-Patry, Putot-en-Bessin et Sainte-Croix-Grand-Tonne) et Villons-les-Buissons. Le montant de l'adhésion est de 1.60 € par habitants.

L'association propose un service de proximité depuis 1996 ouvert aux jeunes, demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi, bénéficiaires du R.S.A., salariés, employeurs, particuliers employeurs, particuliers proposant leurs services et payés par des Chèques Emploi Service Universel (C.E.S.U.).

Il est possible de consulter une conseillère lors des permanences qui ont lieu :

- à la mairie d'Authie,
- à la mairie de la Commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse,
- à l'espace Athéna de la mairie de Carpiquet,
- à la mairie de Creully,

ou sur rendez-vous pris dans les mairies des Communes adhérentes.

##### Actions

- aide à la rédaction de Curriculums Vitae et de lettre de motivation,
- simulation d'entretien d'embauche ou de recherche de stages,
- travail d'orientation,
- mise en relation avec les employeurs et positionnement sur des offres d'emploi,
- aide à l'outil numérique,
- accompagnement des personnes lors de leur inscription à Pôle emploi.

Madame Stéphanie FAUTRAS ajoute que l'A.I.A.E. travaille avec certaines entreprises de la zone d'activité de Cora. Monsieur le Maire propose de rédiger une lettre à ces entreprises pour recommander l'association.



**5-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2019**

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Compte-rendu du Conseil municipal du 03/06/2019.

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué et secrétaire de séance du Conseil municipal du 03/06/2019 donne lecture du résumé du compte-rendu.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.**

<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**6-) DÉLIBÉRATION : MISE À DISPOSITION GRATUITE DU CENTRE D'ANIMATION DU QUARTIER DE ROTS À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE ROTS-LASSON**

Rapporteur	Documents
Mme Nathalie DORLÉANS	Dossier d'appel à projet.

Madame Nathalie DORLÉANS, adjointe au Maire, explique que l'Association des Parents d'Élèves de Rots-Lasson (A.P.E.R.L.) a demandé une mise à disposition gratuite du Centre d'animation du quartier de Rots pour organiser une bourse aux jouets. Elle rappelle que toutes les associations de la Commune nouvelle bénéficient d'une mise à disposition gratuite par an.

Comme il s'agit d'une deuxième demande, Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre à disposition gratuitement pour la deuxième fois de l'année le Centre d'Animation de Rots à l'A.P.E.R.L..**

<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**7-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE À DEMANDER UNE SUBVENTION À L'ÉTAT DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET E.N.I.R. POUR LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DE L'ÉCOLE**

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Dossier de demande subvention.

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué, explique que l'Académie de Caen propose une subvention pour les projets de numérisation des écoles. L'Académie s'engage à verser une subvention exceptionnelle au bénéfice de la Commune de Rots pour contribuer au financement des équipements numériques acquis par cette Commune. La subvention couvre 50% du montant total du projet avec un plafond maximum de 7 000 € par école.

Pour bénéficier de cette subvention, les conseillers municipaux doivent autoriser Monsieur le Maire à la demander et à signer une convention de partenariat « É.N.I.R. ».

**Descriptif du projet :**

- achat de tablettes,
- raccordement à la fibre.

**Objet de la convention :**

La présente convention définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, au titre des investissements d'avenir,
- les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :**

- à demander cette subvention,
- à signer la convention de partenariat avec l'Académie de Caen.

<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**8-) DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2**

Rapporteur M. Luc GASNIER	Documents Tableau de présentation de la Décision modificative budgétaire n°2
------------------------------	---

Par sa délibération n°113-12-2018, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil régional de Normandie pour le projet de travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes. Après instruction, le Conseil régional a notifié par courrier qu'il serait attribué 132 748.41 € pour le projet alors qu'au budget, il est prévu une recette de 100 000 €.

Monsieur Luc GASNIER propose d'augmenter la prévision budgétaire de 32 748.41 € (Chapitre 13 – Article 1312) et pour maintenir l'équilibre entre section, d'augmenter également de 32 748.41 € la section dépense d'investissement (Opération 130 – Article 2313).

Par sa délibération n°72-07-2018, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil départemental au titre du contrat de territoire avec la C.U. Caen la mer. Le département a notifié qu'il financerait cet équipement à hauteur de 300 000 €. Seulement 100 000 € ont été budgétisés pour cette recette d'investissement.

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 200 000 € la prévision budgétaire en recette d'investissement (Chapitre 13 – Article 1313) et pour équilibrer d'augmenter de 200 000 € la section dépenses d'investissement (Opération 111 (gymnase – Article 2313). 100 000 € serviront pour financer le mur d'escalade du futur gymnase et 100 000 € pour financer ses aménagements extérieurs.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 2019 COMMUNE											
INVESTISSEMENT DEPENSES											
Objet	OP/Art	BP 2019 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2019 (réalisées au 27/06/2019)	Libellé de la dépense	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 2	Solde après DM 2
OP 130 - Grange aux Dîmes	130/2313	865 790,68 €	0,00 €	865 790,68 €	2 211,07 €	OP 130 - Grange aux Dîmes	29 774,40 €	838 227,35 €	130/2313	32 748,41 €	896 328,02 €
OP 111 - Gymnase	111/2313	2 251 783,49 €	0,00 €	2 251 783,49 €	710 505,02 €	OP 111 - Gymnase - Mur d'escalade	1 433 801,44 €	1 528 487,07 €	111/2313	100 000,00 €	1 741 278,47 €
						OP 111 - Gymnase - Aménagements extérieurs				100 000,00 €	
							<b>1 463 575,84 €</b>	<b>2 366 714,42 €</b>		<b>232 748,41 €</b>	
INVESTISSEMENT RECETTES											
Objet	Chap/Art	BP 2019 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2019 (réalisées au 27/06/2019)	Libellé de la recette	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 2	Solde après DM 2
Subvention conseil Régional	13/1312	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	Subvention conseil Régional	0,00 €	100 000,00 €	13/1312	32 748,41 €	132 748,41 €
Subvention Conseil Départemental	13/1313	233 792,00 €	0,00 €	233 792,00 €	0,00 €	Subvention Conseil Départemental	0,00 €	233 792,00 €	13/1313	200 000,00 €	433 792,00 €
							<b>0,00 €</b>	<b>333 792,00 €</b>		<b>232 748,41 €</b>	

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour appliquer cette proposition de décision modificative.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder aux modifications budgétaires présentées ci-dessus.**

<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**9-) DÉLIBÉRATION : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA GRANGE AUX DÎMES –  
AUTORISATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Tableau d'analyse des offres.

Monsieur le Maire a souhaité que ce point soit évoqué à la suite du point 3.

**10-) DÉLIBÉRATION : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA GRANGE AUX DÎMES –  
AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR DEMANDER UNE SUBVENTION À LA  
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Néant.

Monsieur le Maire a souhaité que ce point soit évoqué à la suite du point 3.

**11-) DÉLIBÉRATION : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA GRANGE AUX DÎMES –  
AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR DEMANDER UNE SUBVENTION AU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS**

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Néant.

Monsieur le Maire a souhaité que ce point soit évoqué à la suite du point 3.

**12-) DÉLIBÉRATION : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA GRANGE AUX DÎMES –  
AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR DEMANDER UNE SUBVENTION AU  
TITRE DE L'AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES « COMMUNE NOUVELLE » AU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS**

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	

Monsieur le Maire a souhaité que ce point soit évoqué à la suite du point 3.

**13-) DÉLIBÉRATION : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE DU QUARTIER DE  
ROTS – AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN  
PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE DE ROTS ET LA SOCIÉTÉ CAPS SUITE  
À LA CESSATION D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE**

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Protocole d'accord.

Monsieur le Maire rappelle que la société CAPS était titulaire du lot 8 du marché de travaux de réhabilitation du presbytère en gîte. La société a déposé le bilan avant d'arriver au terme de sa mission et n'a donc pas respecté les clauses du marché. Pour éviter une longue période de recours qui aurait considérablement retardé le chantier, Monsieur le Maire avec l'aide d'un avocat a décidé d'entamer une procédure de négociation avec l'entreprise pour que celle-ci accepte de rembourser les frais supplémentaires dû à l'obligation de choisir une nouvelle entreprise. Les deux parties s'étant entendu sur la somme de 5 000 €, un protocole d'accord a été rédigé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour la signature du protocole d'accord.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord entre la Commune de Rots et la société CAPS.**

<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**14) DÉLIBÉRATION : AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.) DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER**

Rapporteur	Documents
M. André LEBOURGEOIS	Modèle de délibération.

Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) défini par le Code de la Construction et de l'Habitation, constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire intercommunal pour une période de 6 ans. Il a pour objectif de répondre aux besoins en logement et hébergement de la population actuelle et future du territoire.

Il comporte quatre volets :

- un diagnostic sur le fonctionnement des marchés immobiliers locaux et les conditions d'habitat
- un document d'orientations énonçant les enjeux et objectifs du programme
- un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire
- un cahier de programmation, déclinant les objectifs quantitatifs du programme d'actions par secteur de l'armature urbaine et par commune.

Par délibération du conseil communautaire en date du 23 mai 2019, la communauté urbaine a arrêté son projet de P.L.H. et soumet désormais ce document à l'avis des communes membres et de Caen Normandie Métropole au titre du S.C.O.T. (Schéma de COhérence Territorial).

Les communes disposent d'un délai de deux mois après réception du courrier de transmission, pour délibérer (l'absence de réponse vaut avis favorable) ; au vu des avis exprimés, Caen la mer prendra une nouvelle délibération actant de leur prise en compte et transmettra le projet aux services de l'Etat. Le Préfet saisit alors le Comité Régional de l'Habitat (qui dispose d'un délai de 2 mois pour se prononcer) et rend son avis dans un délai d'un mois après l'avis de celui-ci. À réception de l'avis de l'Etat, le projet peut être soumis à l'approbation de la communauté urbaine et transmis ensuite à toutes les personnes morales associées.

L'élaboration de ce nouveau P.L.H. s'est déroulée du mois de mars 2017 au mois d'avril 2019, avec l'accompagnement de l'AUCAME, agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole.

Les travaux ont fait l'objet d'une large concertation tant avec les élus qu'avec tous les acteurs du logement du territoire. Sous le pilotage de la conférence des Maires et Vices-Présidents, un groupe de travail d'élus, représentatif de la nouvelle armature urbaine et animé par Michel Patard Legendre, Vice-Président délégué à l'habitat et aux gens du voyage, s'est réuni à 10 reprises, en associant les partenaires sur certaines séances et par thématique (foncier, logement abordable, logement social ...).

En parallèle et par étape, six présentations en conférence des maires et vices présidents, vingt-sept rencontres avec les partenaires, deux séminaires des acteurs du logement et huit réunions par secteur de l'armature urbaine ont été effectuées.

La concertation et les échanges avec les services de l'État ont eu lieu tout au long du processus, autour, notamment, du Porter à Connaissance et jusqu' à la validation des objectifs quantitatifs.

Le diagnostic de ce P.L.H., à 47 communes, a démontré que malgré une légère détente sur le marché local de l'habitat liée à la relance de la construction neuve induite par le précédent PLH 2010-2015 à 29 communes, des dysfonctionnements étaient toujours à l'œuvre sur le territoire de Caen la mer : déqualification d'une partie du parc ancien, difficulté d'accéder à la propriété de certains ménages, tensions encore marquées sur certaines parties du parc social...et des nouveaux enjeux étaient à prendre en compte : vieillissement de la population, transition énergétique.

Ainsi, les enjeux auxquels ce nouveau PLH se donne pour ambition de répondre peuvent être énoncés comme suit :

- répartir l'offre de logements en cohérence avec les projets de développement et le niveau d'équipements des communes, composant l'armature urbaine (éviter une suroffre et réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels).
- assurer une production équilibrée entre le logement neuf et la requalification du parc existant, au service du développement économique et démographique de Caen la mer (éviter la concurrence entre les parcs).
- produire du logement à prix abordable tant en locatif qu'en accession à la propriété pour répondre aux besoins des familles aux revenus modestes et intermédiaires, principalement sur les centres urbains
- inscrire la politique de l'habitat dans une stratégie de transition énergétique (améliorer l'efficacité énergétique des logements).
- élaborer une stratégie foncière et optimiser la gestion du foncier disponible ou à renouveler.
- répondre aux besoins des populations les plus fragiles.

- adapter le parc de logements au vieillissement et au handicap.
- veiller à une nécessaire mixité sociale impliquant une solidarité entre territoires (répartition de l'offre en logements locatifs sociaux).
- soutenir les capacités d'adaptation de l'habitat aux évolutions sociétales (logements modulables, innovations techniques encouragées...).

À travers ce nouveau P.L.H., Caen la mer souhaite affirmer le rôle de la politique du logement pour renouer avec une croissance démographique, afin de conforter le rôle métropolitain de la communauté urbaine et fidéliser les ménages sur le territoire. Pour atteindre l'objectif démographique de 275 000 habitants à horizon 2026, compte tenu de la baisse du nombre d'habitants par ménage, le P.L.H. inscrit une programmation de 12 400 logements durant les 6 ans de mise en œuvre.

L'enjeu du P.L.H. est de permettre la réalisation de cet objectif de construction, de manière équilibrée et responsable sur le territoire.

Le P.L.H. se décline en quatre grandes orientations, elles-mêmes déclinées en 19 fiches actions, détaillées dans le programme d'actions.

### **Orientation 1 - Inscrire le P.L.H. dans une démarche prospective en matière de production de logements.**

L'objectif de cette orientation est d'équilibrer la production de logements neufs dans la durée. En effet, si les besoins sont estimés à environ 2 067 logements neufs par an en moyenne, du fait des projets déjà engagés, la production devrait être supérieure sur les premières années avant de se rééquilibrer.

Ainsi, 2 333 logements sont prévus pour être livrés par an sur la première période triennale, tandis que 1800 seraient livrés par an sur la seconde période triennale, soit 2067 en moyenne annuelle sur l'ensemble de la période.

Il s'agit aussi de trouver une juste répartition spatiale de la construction neuve, pour maintenir les équilibres entre la zone urbaine centrale, les pôles du P.L.H. et les couronnes périurbaines, rurales et côtières. 72% de la production doit être réalisée dans le centre urbain métropolitain et la couronne urbaine, 16% dans les pôles, et 12% au sein de la couronne périurbaine proche, de la couronne périurbaine et rurale et les communes du littoral.

Cet objectif global se décline en 139 logements pour la Commune de Rots (quartier de Rots : 116, quartier de Lasson : 6 et Quartier de Secqueville-en-Bessin : 17), pour la période des 6 ans. Un suivi et une régulation de la réalisation des logements devront être opérés annuellement à l'échelle de chaque secteur de l'armature, sur la base de l'observations des logements réellement livrés en année N-1, afin de permettre le respect de l'objectif global.

L'armature urbaine permet également de définir des objectifs de densité nette différenciés par secteur, s'appliquant aux opérations de plus de 5000 m<sup>2</sup> et privilégiant la construction dans les tissus urbains existants. L'enveloppe de consommation foncière maximale à vocation d'habitat est de 45 hectares par an. Ainsi pour la commune de Rots, la densité nette résidentielle moyenne à observer est de 19 logements à l'hectare pour le quartier de Rots, 6 pour le quartier de Lasson et 17 pour le quartier de Secqueville-en-Bessin.

### **Orientation 2 - Veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs existants.**

Dans un contexte de rareté de l'offre, le précédent P.L.H. a axé sa politique sur la relance de la construction neuve. Près de dix ans après, une partie du parc privé présente des signes de déqualification.

Le maintien à niveau de ce parc représente aujourd'hui de multiples enjeux : enjeu de reconquête urbaine et démographique des centres-villes et centres-bourgs, enjeu social d'accès à un parc de logements plus abordable financièrement ou de diminution de la précarité énergétique, et enjeux économiques et de développement durable liés aux politiques de rénovation énergétique.

Le P.L.H. vise ainsi à amplifier la rénovation, notamment énergétique, du parc de logements privé d'avant 1984, pour tendre vers 3 000 logements rénovés en 6 ans. Pour impulser cette dynamique, il préconise la simplification du parcours des habitants de Caen la mer (création d'un guichet unique de la rénovation de l'habitat adossé à la Maison de l'Habitat) ainsi que la définition d'une politique globale se déclinant sur l'ensemble du territoire communautaire, tout en ciblant les types de ménages à aider financièrement et les types de parcs présentant des risques de déqualification.

Le P.L.H. prévoit aussi d'accroître le soutien à la politique de rénovation du parc social initié dans le précédent P.L.H., en prévoyant de soutenir la rénovation 1 800 logements publics en 6 ans via la mobilisation d'une enveloppe financière de 3 600 000 €.

**Orientation 3 - Proposer des logements adaptés aux besoins des habitants en organisant la mixité et les parcours résidentiels**

Cette orientation a pour ambition de poursuivre la politique locale de l'habitat solidaire engagée par le précédent PLH en matière de logements aidés et de besoins des publics spécifiques (jeunes précaires, personnes âgées, personnes handicapées, gens du voyage et publics prioritaires).

Les actions du P.L.H. dans ce domaine visent donc à :

- conjuguer les évolutions de la politique de l'Etat en matière de financement du logement locatif social et la volonté des communes de proposer à leurs habitants une offre sociale,
- compléter les produits aidés existants et développés dans le précédent P.L.H. par une offre en logements à prix abordable, notamment dans les secteurs les plus tendus,
- être solidaire envers les habitants qui ont des difficultés à se loger par le développement d'une offre adaptée à leurs besoins (notamment des petits logements très sociaux),
- mettre en œuvre les orientations en matière d'attribution des logements sociaux et les plans ou schémas pour les personnes ayant des besoins spécifiques (gens du voyage, personnes âgées ou handicapées, étudiants, ménages en grande précarité...).

Le P.L.H. se donne pour objectif de maintenir, à son échéance, le taux moyen actuel de 25 % de logement sociaux sur le territoire communautaire et préconise donc la création de 500 logements sociaux par an, dont au moins 400 logements locatifs sociaux ordinaires (P.L.A.I., P.L.U.S. et P.L.S. bailleurs) et 100 logements comprenant les structures collectives et le locatif conventionné avec l'Anah. Outre ces logements locatifs sociaux, le P.L.H. prévoit la construction de 300 logements en accession abordable à prix maîtrisé.

Considérant la situation de la Commune de Rots en zone B2, le P.L.H. ne peut fixer aucun objectif précis en matière de construction de logements sociaux en l'absence de visibilité de la programmation des aides de l'Etat, cependant, les opérations envisagées par les bailleurs sociaux et souhaitées par la commune devront être soutenues auprès des services de l'Etat dès lors qu'elles satisfont aux exigences de proximité des transports et services ou qu'elles répondent aux objectifs de revitalisation du centre bourg.

Des logements en accession sociale et/ou accession à prix maîtrisé devront être réalisés à hauteur de 15 % de la production annuelle.

**Orientation 4 - Renforcer les dispositifs de gouvernance et les outils de mise en œuvre du PLH**

La Communauté Urbaine a pour ambition de mettre en œuvre ce P.L.H. en étroite collaboration avec les communes et les acteurs du logement. Caen la mer proposera à chaque commune une feuille de route qui a vocation à décliner certains objectifs (les questions de formes urbaines par exemple) et à accompagner et faciliter la mise en œuvre locale de la politique de l'habitat.

**Le budget du P.L.H. :**

Ce budget global s'établit à 22 540 000 € pour 6 ans dont 18 355 000 € en investissement et 4 185 000 € en fonctionnement.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants,

VU le courrier de la Communauté Urbaine Caen la mer reçu le 11/06/2019, sollicitant l'avis de la commune sur le projet de P.L.H. 2019-2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet de P.L.H. de la C.U. Caen la mer.**

<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**15-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LES ÉPOUX ROYON**

Rapporteur	Documents
M. André LEBOURGEOIS.	Protocole d'accord.

Monsieur André LEBOURGEOIS, adjoint au Maire explique que le protocole d'accord a pour objet de mettre un terme définitif au litige opposant la Commune de Rots et les époux ROYON au sujet de la délivrance d'un certificat d'urbanisme pour la réalisation de deux maisons d'habitation sur la parcelle cadastrée BI 118 et des autorisations subséquentes.

Par ce protocole, la Commune de Rots s'engage :

- à ne pas retirer le certificat d'urbanisme délivré le 27 février 2019 aux époux ROYON,
- à faire instruire dans les meilleurs délais et à ne pas s'opposer par principe (sous réserve du respect des règles d'urbanisme opposables en vigueur) au permis de construire qui serait présenté par les époux ROYON pour un groupe de deux habitations, le projet de construction ne devant cependant pas empiéter sur l'espace identifié sur le plan annexé à la présente transaction afin de limiter les nuisances aux tiers.
- à autoriser le déplacement de la servitude de passage pour la voie et pour les réseaux prévue dans le dossier de permis de construire sur la parcelle à acquérir par les époux ROYON auprès des consorts MARIE, étant précisé que ce déplacement ne devra en aucun cas avoir pour effet de créer un nouveau débouché sur la voie publique.

En contrepartie, les époux ROYON s'engagent à n'exercer à l'encontre de la Commune aucun recours, instance ou action de toute nature se rapportant aux décisions visées dans l'exposé préalable.

Ils s'engagent également à vendre à la Commune de Rots la parcelle BI 178 d'une superficie de 122 m<sup>2</sup> située à l'extrémité de la parcelle acquise par eux auprès des consorts MARIE et à consentir sur le surplus de cette parcelle BI 177 acquise une servitude de passage à la Commune pour la gestion et l'entretien de la parcelle rétrocédée à la Commune et ce moyennant une somme de 3 500.00 €.

Ils supporteront les frais de clôture (qui sera réalisée le long de la parcelle MARIE, y compris au droit du terrain rétrocédé) et frais de division.

Il appartiendra en tout état de cause à Monsieur et Madame ROYON de permettre à la commune d'utiliser cette servitude de passage, sauf pour celle-ci à prévenir les époux ROYON de son utilisation 24 heures au plus tard avant la date de l'intervention et à limiter son usage à quatre interventions par an au maximum ainsi qu'à réparer toute dégradation qui serait commise par les agents de la commune.

La présente transaction ne prendra effet qu'autant que seront levées les conditions suspensives suivantes :

- obtention par les époux ROYON, ou de tous ayants-droits, d'un permis de construire sur la parcelle BI 118 sous réserve du respect des règles d'urbanisme opposables en vigueur en vue de la construction de deux maisons d'habitation situées hors l'emprise mentionnée dans le plan annexé à la présente,
- régularisation de l'acte de vente susvisé concernant la parcelle BI 178 de 122 m<sup>2</sup> à rétrocéder à la commune,
- les conditions suspensives devront être réalisées au plus tard le 30 juin 2020.

Si l'une ou l'autre des conditions suspensives ne se réalisait pas, la présente transaction deviendrait caduque de plein droit et chacune des parties serait libérée de tout engagement vis-à-vis de l'autre.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour la signature de ce protocole. Il précise qu'il attendra la signature de M. et Mme ROYON avant de signer le document.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord avec les époux ROYON.**

<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**16-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION D'UN APPEL À PROJET DU COMITÉ DES FÊTES DU QUARTIER DE LASSON**

Rapporteur	Documents
Mme Nathalie DORLÉANS.	Appel à projet.

Madame Nathalie DORLÉANS, adjointe au Maire explique que le Comité des fêtes du quartier de Lasson souhaite proposer aux membres du foyer des jeunes des cours de construction de meubles à partir de palettes en bois. Cette activité nécessite de rémunérer un animateur.

Le Comité des fêtes demande un subvention exceptionnelle de 480 € pour financer le coût des cours proposés par l'animateur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à verser 480 € de subvention au Comité des fêtes du quartier de Lasson.**

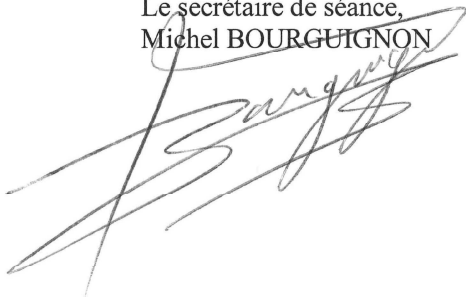
<b>Présents : 23</b>	<b>Pouvoirs : 8</b>	<b>Suffrages exprimés : 31</b>
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion aura lieu mardi 9 juillet à 17 heures en mairie sur le projet de réhabilitation thermique de l'école.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,  
Michel BOURGUIGNON



Le Maire,  
Jacques VIRLOUVET

